



L'application **TousAntiCovid Verif** permet de vérifier la validité du Pass sanitaire qui est en vigueur depuis le **9 août**. Ce dossier vous explique ce qu'est le Pass sanitaire et comment déployer facilement son utilisation et celle de l'application.

### Qu'est-ce que le Pass sanitaire ?

**Le Pass sanitaire est un dispositif de contrôle mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Il est exigé** partout en France pour toute personne de 18 ans et plus (les 12-17 ans bénéficient d'un sursis jusqu'au 30 septembre) **pour accéder à des événements ou entrer dans les lieux de loisirs, sportifs, de culture et salons professionnels depuis le 9 août**. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas concernés par l'extension du Pass sanitaire.

La jauge d'accueil est supprimée. Le Pass sanitaire devra être activé dès la première personne.

**Le Pass sanitaire** permet de prouver que la personne qui le présente :

- **A réalisé son schéma vaccinal complet**, c'est-à-dire que la / les dose(s) ont été administré(es) et que le délai requis, soit de 7 jours après la dernière injection pour que le vaccin soit efficace, est effectif ;
- **A effectué un test** (PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé) **depuis moins de 72h dont le résultat est négatif** ;
- **A effectué un test** (RT-PCR ou antigénique) **dont le résultat positif** date d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, **atteste qu'elle est rétablie du Covid-19** ;
- **A un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois** ;
- **A un justificatif de contre-indication médicale à la vaccination**.

### Qu'est-ce que l'application TousAntiCovid Verif et comment fonctionne-t-elle ?

Qu'ils soient en format papier ou numérique, **tous les Pass sanitaires possèdent des QR Code**. **L'application TousAntiCovid Verif permet de scanner ces QR code pour s'assurer qu'ils sont valides**. Elle s'appuie sur l'utilisation de QR Code dits 2D-DOC qui permettent, grâce à un mécanisme cryptographique d'authentifier le Pass sanitaire, pour éviter les fraudes.

Les associations qui accueillent du public sont tenus de la télécharger pour pouvoir effectuer cette vérification. Le contrôle (**sans contrôle d'identité**) doit être effectué à l'entrée de l'établissement afin d'en contrôler l'accès.

**Lors du scan du QR Code, une mention apparaît immédiatement :**

- Verte apparaît si le Pass sanitaire est validé ;
- Rouge dans le cas contraire.

**L'application TousAntiCovid Verif ne donne accès qu'à un nombre d'informations très limitées** du Pass sanitaire :

- Pass valide / invalide ;
- Nom et prénom ;
- Date de naissance.

**Elle ne divulgue aucune information de santé.** Ainsi, elle ne précise pas si le Pass sanitaire a été acquis via un vaccin, un test PCR ou une immunité temporaire, ni le type de vaccin ou le nombre de doses administrées.

### **Où télécharger TousAntiCovid Verif ?**

**Elle est disponible gratuitement sur les stores [Apple](#) et [Google](#)** et s'utilise sur smartphone et tablettes (plutôt récents).

### **Prérequis pour installer et utiliser TousAntiCovid Verif**

- Pour iPhone et iPad : iOS version 13.0 et ultérieure + accès à la caméra pour lecture du Pass.
- Pour Android OS, smartphones et tablettes : Android version 6.0 et ultérieure + accès à la caméra pour lecture du Pass.

Voici **une sélection de ressources indispensables** publiées sur le site gouvernement.fr :

- [FAQ Pass sanitaire pour les professionnels \(.pdf\)](#)
- [Kit de déploiement du pass sanitaire pour les professionnels : vignettes, charte, signalétique... \(.zip\)](#)

### **Comment s'informer sur TousAntiCovid Verif ?**

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de TousAntiCovid Verif vous pouvez contacter le support mis en place via une ligne téléphonique au **0800 08 02 27** (numéro gratuit, 7j/7, de 9h à 20h).

### **Qui peut demander la vérification du pass sanitaire et quelles données sont accessibles ?**

Les personnes habilitées doivent être expressément désignées par les responsables des lieux, des établissements ou par les organisateurs d'évènements. Elles doivent **utiliser l'application TousantiCovid Verif et scanner les QR codes présents sur les documents**. La simple lecture visuelle de la preuve sanitaire n'est pas valable.

Cette application a le niveau de lecture minimum avec juste les informations *Pass valide/invalide* et *nom, prénom*, sans afficher et connaître davantage d'information sanitaire.